

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement NANCY
Canton SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 14 décembre 2009

NOMBRE

de conseillers en exercice 29

de présents 24

de votants 26

L'an deux mil neuf, le lundi quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, CLERC, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL FABBRI, KRIER, MAISTRE

Etait absent : Mmes LEMINEUR, WOLFARTH
M. LECOMTE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à
:

Mme DIART à M. CHARPENTIER
Mme PANIS à M. GRANJON

A l'unanimité, Monsieur Yves GRANJON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Patrick COCHE**

Dans son rapport en date du 29 avril 2009, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie d'Essey-Lès-Nancy demande l'admission en non-valeur suite au non paiement en 2003 d'une location de salle au centre socioculturel pour un montant de 588.45 €.

Des poursuites ont été engagées mais n'ont pu aboutir du fait de la présentation d'un certificat d'irrecouvrabilité par le débiteur.

Sur avis de la commission Finances, Suivi du Budget réunie le 1^{er} décembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'admission en non-valeur.

Les crédits sont prévus à l'article 654 fonction 251 de la DM 2/2009

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT

OBJET

Admission en non-valeur

N° 72/2009

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 7 décembre 2009 et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2009.

**Le Maire,
Henri CHANUT**